4. JURISPRUDENCE – GESTIONNAIRES DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

4.10. Gestionnaire de réseau de distribution – autorité administrative au sens des lois sur le Conseil d'Etat coordonnées le 12 janvier 1973

Dans un <u>arrêt n° 233.365 du 24 décembre 2015</u>, le <u>Conseil d'Etat</u> a jugé que le GRD RESA était une autorité administrative au sens des lois sur le Conseil d'Etat coordonnées le 12 janvier 1973.

*